



## PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JANVIER 2025

Le Conseil Municipal a débuté à 12h30 sous la présidence de M. Laurent ESCARPE, 1<sup>er</sup> adjoint.

Présents : L. ESCARPE, N. BLADOU, A. DUMAZEL, L. LACATON, V. FRANCOIS, JP. LABAU, M. LECRU, L. LEROY, S. MOUSSIE,

Excusés : P. MOLES donne pouvoir à L. ESCARPE  
A. CHAMBON donne pouvoir à N. BLADOU  
E. NAULT donne pouvoir à S. MOUSSIE  
I. DELPON donne pouvoir à V. FRANCOIS  
M. MAYONOVE  
S. RODRIGUES

**Nombre de Conseillers :** 15  
**Présents :** 9  
**Votants :** 13

Secrétaire de séance : Valérie FRANCOIS

### Ordre du jour :

- Désignation du secrétaire de séance,
- Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 08 janvier 2025,
- Création d'un emploi dans le cadre d'un Parcours Emploi Compétences (PEC),
- Etude de la mise en place d'une vidéo surveillance sur le territoire communal,
- Participation aux frais de destruction des nids de frelons asiatiques,
- Questions diverses.

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JANVIER 2025**

	<b>Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 08 janvier 2025</b>	<b><u>Scrutin :</u> Unanimité</b>
--	---	---------------------------------------

Monsieur ESCARPE Laurent demande au Conseil Municipal s'il y a des observations ou modifications à apporter au procès-verbal du Conseil Municipal du 08 janvier 2025.  
Sans observation, le PV est soumis à son approbation.

<b>DE_20250127_01</b>	<b>CREATION D'UN EMPLOI DANS LE CADRE D'UN PARCOURS EMPLOI COMPETENCES (PEC)</b>	<b><u>Scrutin :</u> Unanimité</b>
-----------------------	--	---------------------------------------

Monsieur le 1<sup>er</sup> adjoint donne la parole à Madame BLADOU concernant le personnel des écoles.  
Madame BLADOU explique que suite aux départs en retraite de deux agents des recrutements sont nécessaires. Parmi les personnes retenues, une personne rentre dans les critères d'un emploi Parcours Emploi Compétences (PEC).

Le dispositif du parcours emploi compétences a pour objet l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi.

Ce dispositif, qui concerne, notamment, les collectivités territoriales et leurs établissements, prévoit l'attribution d'une aide de l'Etat.

Monsieur le 1<sup>er</sup> adjoint propose au Conseil Municipal de recourir à un contrat dans le cadre du PEC dans les conditions suivantes :

- Contenu du poste : agent affecté au périscolaire et à l'entretien des locaux
- Durée du contrat : 10 mois
- Durée hebdomadaire de travail : 25 h
- Rémunération : SMIC

Le Conseil Municipal accepte le contrat PEC sous les conditions précitées.

<b>DE_20250127_02</b>	<b>ETUDE POUR LA MISE EN PLACE D'UNE VIDEO SURVEILLANCE SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL</b>	<b><u>Scrutin :</u> Unanimité</b>
-----------------------	--	---------------------------------------

Monsieur le 1<sup>er</sup> adjoint, dans le cadre de la loi du 05 mars 2007, relative à la prévention de la délinquance et suite à l'augmentation des dégradations, infractions et autres incivilités sur le domaine privé et public de la commune, propose d'étudier la mise en place d'une vidéo surveillance sur le territoire communal.

Cette étude pourrait être faite gracieusement sur demande auprès du référent sûreté du Groupement de gendarmerie départementale du Lot, le Major Daniel BERTOLINO.

Sur la base de cette étude, des devis pourront être réalisés et permettre de décider de la mise en place ou non de la vidéo surveillance sur la commune.

Le Conseil Municipal décide la réalisation d'une étude de mise en place de la vidéo surveillance sur la commune.

DE_20250127_03	<b>PARTICIPATION AUX FRAIS DE DESTRUCTION DES NIDS DE FRELONS ASIATIQUES</b>	<b><u>Scrutin :</u> Unanimité</b>
----------------	--	---------------------------------------

*Il est demandé à Madame Nathalie BLADOU de quitter la salle pour débattre de ce sujet.*

Monsieur le 1<sup>er</sup> adjoint donne la parole à Madame Laurence LACATON qui porte le projet.

Elle indique au Conseil Municipal que la Communauté de Communes CAUVALDOR en date du 11 mars 2024 a délibéré pour participer aux dépenses de ses communes membres dans le cadre de la lutte contre la prolifération des frelons asiatiques.

Le frelon asiatique (*vespa velutina*), présent en France depuis plusieurs dizaines d'années, n'a actuellement pas de prédateur et étend son territoire chaque année. Il est aujourd'hui très présent sur le territoire de la Communauté de Communes.

Cette espèce a une capacité de reproduction très rapide et il est précisé qu'un nid non détruit peut engendrer jusqu'à quatre nids l'année suivante.

Cette espèce invasive qui se propage très rapidement, se nourrit essentiellement d'abeilles, ce qui a un réel impact environnemental sur la santé des populations d'abeilles et menace de plus en plus la sécurité publique.

De plus, en cas de découverte d'un nid de frelons par un particulier, il convient de procéder à une déclaration en mairie permettant le recensement des individus et l'étude de leur mode de colonisation.

Considérant la nécessité de lutter contre l'espèce invasive qu'est le frelon asiatique.

Elle précise que trois devis pour destruction de nids de frelons asiatiques ont été demandé :

- Corrèze Guêpes Frelons : 90€ jusqu'à 25m de hauteur.
- EURL ELIMEO : 105€ jusqu'à 2m de hauteur, 130€ de 2 à 10m de hauteur et 195€ de 10 à 35m de hauteur.
- DFG 46 : 65€ jusqu'à 6m de hauteur et 75€ au-delà de 6m de hauteur.

Afin de lutter contre la prolifération du frelon asiatique, Monsieur le 1<sup>er</sup> adjoint propose au Conseil Municipal :

- De participer aux frais de destruction des nids de frelons asiatiques.
- De passer une convention avec un professionnel pour la destruction de nids de frelons asiatiques sur le territoire communal.

Le Conseil Municipal décide :

- D'approuver la prise en charge par la Commune, pour l'année 2025, des factures de destruction de nid de frelons asiatiques situé sur le territoire communal.
- D'établir une convention annuelle avec l'entreprise DFG 46 pour les interventions de destruction de nids de frelons asiatiques.
- De préciser que la commune demandera la participation de la Communauté de Communes à hauteur de 50% comme énoncé dans sa délibération DEL\_CC\_2024\_03\_11\_023 du 11 mars 2024 ayant pour objet la participation de la Communauté de Communes CAUVALDOR aux dépenses de ses communes membres dans le cadre de la lutte contre la prolifération des frelons asiatiques.
- De préciser que la prise en charge de la facture de destruction ne sera effective que sur demande préalable à la destruction, déposée en mairie par les propriétaires concernés.
- De préciser que toute prestation réalisée sans accord de la commune, ou au nom d'un administré, ou réalisée par un prestataire non conventionné, ne pourra pas être prise en charge par la commune.

*Madame BLADOU est invitée à revenir dans la salle du Conseil Municipal.*

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JANVIER 2025**

<b>DE_20250127_04</b>	<b>ACHAT DE TERRAIN – LIAISON DOUCE</b>	<b>Scrutin : Unanimité</b>
-----------------------	---	--------------------------------

Monsieur le 1<sup>er</sup> adjoint rappelle au Conseil Municipal que suite à la réunion avec la maîtrise d'œuvre concernant la création de la liaison douce, un étranglement de celle-ci au niveau de son raccordement à la rue de Soupette a été mis en avant et qu'il aurait été bien de pouvoir l'élargir.

Monsieur le 1<sup>er</sup> adjoint précise que Monsieur le Maire a rencontré les propriétaires des parcelles A821 et A826 pour leur proposer la possibilité d'acheter leur fond de parcelle et fait part de leur accord de principe.

Monsieur le 1<sup>er</sup> adjoint propose au Conseil Municipal d'acquérir une partie des parcelles cadastrées A821 et A826 en vue de l'élargissement de la liaison douce.

Le Conseil Municipal valide l'achat, par la commune, d'une partie des parcelles A821 et A826 en vue de l'élargissement de la liaison douce et donne pouvoir au Maire ou à son représentant pour accomplir les démarches nécessaires.

	<b>Questions diverses</b>	
--	---------------------------	--

Néant.

**Fin de séance : 13H15**

Signature du secrétaire de séance 	Signature du 1 <sup>er</sup> Adjoint 
--	--